



Union Départementale CGT Santé et Action Sociale de Moselle

10, rue de Méric, BP 42026, 57054 Metz Cedex 2

Tel : 03 87 75 81 76

E-mail : cgt_sante@yahoo.fr

Communiqué de presse

Condamnation pour discrimination syndicale et harcèlement moral.
Délibéré de jeudi 13 février, tribunal correctionnel de Metz.

La CGT acte la décision du tribunal correctionnel de Metz condamnant le Secrétaire Général du SIBM (blanchisserie de Metz, fonction publique hospitalière) et sa Directrice à une peine de prison avec sursis et amende pour discrimination syndicale et harcèlement moral.

Nous déplorons que durant ces deux dernières années les tutelles (ARS, inspection du travail, médecin du travail) ne nous aient pas entendus malgré de multiples interventions.

Plus de deux ans de souffrance qui aurait pu être évitée.

Les faits subis par la victime, Michel Grandjean, est symptomatique d'un système de management mis en place dès leur arrivée par cette direction bicéphale.
D'autres agents en ont été victimes, en sont victimes.

Nous posons clairement la responsabilité des tutelles de laisser à leur poste les personnes condamnées, tout comme le fait, que leur défense en appel serait payée par de l'argent public....

D'ores et déjà nous allons nous rapprocher de l'ARS afin de connaître leur position.

La CGT est confortée dans sa volonté de faire valoir les revendications des salariés, de défendre leurs droits individuels et collectifs, de lutter contre la précarité et pour l'emploi.

Pour l'USD
Marie Leclerc
06 85 50 81 86